



Procès-verbal

Suivi par Frédéric BESSAT

Réunion du Comité Syndical du 17 novembre 2016 à 20h00

Communauté de Communes du Genevois

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Antoine BLOUIN – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel NOUCHER – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAORE – M. Gabriel DOUBLET donne pouvoir à M. Christian DUPESSEY

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Christophe BOUVIER – M. Jean-Claude CHARLIER – M. François MEYLAN – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Dominique GUERITEY donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER -

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Jean-Luc GUERINEAU

– **Communauté de Communes du Bas Chablais**

M. Pierre FILLON – M. Jean NEURY

– **Commune de Thonon les Bains**

M. Jean DENAIS

– **Communauté de Communes de Faucigny Glières**

M. Stéphane VALLI – M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD

– **Communauté de Communes du Pays Bellegardien**

M. Régis PETIT – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE

Excusés: M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Jean-Luc SOULAT – M. Bernard BOCCARD – M. Etienne BLANC – M. Dominique GUERITEY – M. Jack Frédéric LAVOUE – M. Hubert BERTRAND – M. Jean-Luc GUERINEAU – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Joseph DEAGE – M. Claude MANILLIER

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....	3
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 OCTOBRE 2016	3
III. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU.....	3
IV. GRAND GENEVE	3
POINT N°1 – APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE GRAND GENEVE 2016-2030 - PROJET D'AGGLOMERATION DE 3 ^{ème} GENERATION.....	3
V. POLE METROPOLITAIN : ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CREATION DU POLE METROPOLITAIN ET CALENDRIER 2017	7
VI. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE	7
POINT N°1 - PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION : CANDIDATURE DE L'ARC POUR L'ELABORATION D'UN PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL POUR LE GENEVOIS FRANÇAIS ; CALENDRIER DE DEPOT	7
VII. MOBILITE	7
POINT N°1 – SCHEMA METROPOLITAIN DE MOBILITE : ETAT D'AVANCEMENT DE LA PHASE N°1 –DIAGNOSTIC.....	9
POINT N°2 – FERMETURE DES PETITES DOUANES : POINT D'INFORMATION	10
VIII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	11
POINT N°1 – PROJET GEOFAB : POINT D'INFORMATION	11
IX. COMMUNICATION ET IDENTITE DU TERRITOIRE	11
POINT N°1 – EVENEMENT GRAND GENEVE LIE A LA MISE EN SERVICE DU LEMAN EXPRESS ...	11
X. DESIGNATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SEANCE.....	11
XI.DIVERS	11

Le Président de l'ARC Syndicat Mixte invite l'Assemblée à partager une minute de silence en mémoire de Monsieur Guy FLAMMIER, Maire de la Roche-sur-Foron et délégué au sein du Comité Syndical de l'ARC.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Antoine VIELLIARD est désigné secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 OCTOBRE 2016

L'adoption du compte rendu de la réunion du 27 octobre 2016 est reportée à la séance du 8 décembre 2016.

III. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU

Les points abordés lors de la réunion du Bureau du 17 novembre sont traités dans le cadre de la présente séance.

IV. GRAND GENEVE

POINT N°1 – APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE GRAND GENEVE 2016-2030 - PROJET D'AGGLOMERATION DE 3^{ème} GENERATION

La démarche d'élaboration du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030 a été initiée au cours de l'année 2015 et doit aboutir d'ici la fin de l'année 2016, dans le cadre du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève – Agglomération franco-valdo-genevoise. Il s'agit d'établir un document de référence et une série d'annexes permettant de conforter les objectifs d'aménagement du territoire du Grand Genève, de fédérer les différents partenaires français et suisses, d'établir une programmation des investissements et des actions à engager dans trois domaines d'actions : l'urbanisation, la mobilité et l'environnement.

Le Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030 doit également permettre de candidater auprès de la Confédération suisse, au titre de la troisième génération de son appel à projets « Projet d'agglomération » (PA3). Il doit donc s'inscrire dans la continuité des Projets d'agglomération n°1 (2007) et Projet d'agglomération n°2 (2012).

L'ARC Syndicat mixte du Genevois français représente ses membres au sein des instances du GLCT Grand Genève. Le Comité syndical de l'ARC est donc appelé à adopter le Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030 et, particulièrement, la Charte d'engagement 2016, la liste des mesures sollicitant un cofinancement auprès de la Confédération suisse au titre du PA3. Le Comité syndical est également appelé à autoriser Monsieur le Président à finaliser et présenter l'ensemble des annexes nécessaires au dossier de candidature auprès de la Confédération ainsi qu'à l'élaboration du programme de travail du GLCT Grand Genève.

Concernant les différentes mesures sollicitant une demande de cofinancement auprès de la Confédération suisse, les collectivités membres de l'ARC (EPCI et Ville de Thonon-les-Bains) ont été appelées à délibérer afin d'autoriser l'ARC Syndicat mixte à présenter ces mesures dans le cadre du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030 - projet d'agglomération de 3^{ème} génération.

1. Contexte du Projet de territoire

Le Grand Genève est une agglomération particulièrement dynamique, avec un rythme de croissance exceptionnel à l'échelle européenne, qui porte sa population à près d'un million d'habitants. Le caractère transfrontalier du Grand Genève renforce les défis (les risques, mais aussi les opportunités) auxquels sont confrontées toutes les métropoles : cohésion sociale, maîtrise du développement urbain, explosion de la mobilité et congestion des réseaux, santé et pollution, respect de la biodiversité et des espaces naturels ou agricoles, qualité des paysages, développement économique durable, qualité de vie pour tous.

Dans la continuité des Projets d'agglomération franco-valdo-genevois n°1 et n°2, le Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030 doit répondre à ces enjeux. Il doit tenir compte de l'évolution récente du territoire, de la réalité de coopération transfrontalière sur différents sujets et proposer des adaptations. Il doit aussi permettre de répondre à la troisième génération de l'appel à projets « Projet d'agglomération » de la Confédération suisse et donc à ses différentes exigences de base et critères de sélection.

Le Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 comporte :

La Charte d'engagement, document politique, qui, à l'image de la Charte de 2012, pose les principes fondamentaux de la coopération transfrontalière au sein du Grand Genève et s'inspire du texte de refondation politique adopté le 19 novembre 2015 par l'Assemblée du GLCT Grand Genève. Ce document est accompagné de la liste des mesures proposées pour le prochain « Accord sur les Prestations » avec la Confédération suisse au titre du Projet d'agglomération de 3^{ème} génération.

Le Projet de territoire, document technique qui développe quant à lui la vision d'ensemble de l'agglomération à l'horizon 2030, pour les trois thématiques phares du Grand Genève : la mobilité, l'urbanisation et l'environnement.

Annexe 1 : Cartographies, comportant notamment le Schéma d'agglomération n°3.

Annexe 2 : Mesures et programme de travail

Partie 1 décrivant les mesures qui seront engagées par les territoires pour mettre en œuvre les stratégies mobilité, urbanisation et environnement. La réalisation de ces mesures dépend pour partie de l'obtention de cofinancements, particulièrement de la Confédération suisse. Les mesures mobilité, dites « mesures infrastructurales », dont la réalisation est prévue entre 2019 et 2022, et répondant aux critères de sélection de la Confédération, font l'objet d'une demande de cofinancement dans le cadre du Projet d'agglomération n°3.

Partie 2 détaillant le programme de travail du Grand Genève. Ce document donne la vision des actions qui seront menées par le Grand Genève et ses partenaires pour les quatre prochaines années. Chacune de ces actions fait l'objet d'une fiche détaillée qui sera annexée au Projet de territoire mais pourra évoluer au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'action.

Annexe 3 : Diagnostic du territoire, présentant les évolutions observées pour chacune des trois thématiques.

Annexe 4 : Prospective territoriale, détaillant les projections en matière de démographie, d'emplois, de mobilité et de qualité environnementale. Cette annexe comprend ainsi une évaluation.

Annexe 5 : Rapport de mise en œuvre 2007-2012 du Projet d'Agglomération n°1 et n°2, document nécessaire pour la Confédération suisse.

Annexe 6 : Avis du Forum d'Agglomération sur le Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030.

La Charte d'engagement ainsi que la liste des mesures sollicitant un cofinancement auprès de la Confédération suisse seront signés le 8 décembre 2016 par l'ensemble des partenaires du Grand Genève. Ce sont ces deux documents qui font l'objet d'un engagement politique.

2. Cadre de l'appel à projet de la Confédération suisse et rappel des cofinancements des PA1 et PA2

La Confédération suisse participe, au titre du « **fonds d'infrastructure** », au financement de mesures qui améliorent les infrastructures de transports en commun et de mobilité douce dans les villes et les agglomérations, y compris les agglomérations transfrontalières et à condition que les mesures soutenues sur le territoire français aient des effets positifs sur la partie suisse de l'agglomération.

La Confédération évaluera la **cohérence d'ensemble du Projet de territoire**, et notamment la stratégie portée par le Grand Genève pour articuler urbanisation-mobilité-environnement. Il s'agit plus particulièrement de favoriser le report modal vers les transports en commun et les modes doux, en développant ces modes de transports et en limitant l'étalement urbain. Les enjeux environnementaux et paysagers doivent être considérés comme une toile de fond inhérente au projet.

Pour figurer dans la **liste des « mesures infrastructurales » (projets)** sollicitant un cofinancement de la part de la Confédération suisse, les projets doivent répondre aux **critères** suivants :

- pertinence de la mesure pour l'agglomération, notamment effets positifs sur la partie suisse de l'agglomération lorsqu'il s'agit d'une mesure en France ;
- degré de maturité élevé ;
- rapport coût-utilité bon ou très bon ;
- la réalisation et le financement garanti de mesure doivent être atteints dans les quatre ans suivant l'adoption du message relatif à la libération des moyens du programme en faveur du trafic d'agglomération (loi d'adoption du Projet d'agglomération n°3 par la Confédération suisse).

Pour rappel, la Confédération demande aux agglomérations d'opérer une priorisation dans la liste des projets présentés, selon les horizons de temps suivants :

A1	2011-2014	Cofinancé Confédération
A2	2015-2018	Cofinancé Confédération
A	2019-2022	Cofinancement Confédération sollicité PA3
Ae	2019-2022	Assumé par l'agglomération
B	2023-2026	Cofinancement Confédération sollicité PA4
Be	2023-2026	Assumé par l'agglomération
C	Après 2026	/

Rappel des cofinancements sollicités et obtenus dans le cadre des Projets d'Agglomération n°1 et 2 :

	PA1 (en MCHF 2005)				PA2 (en MCHF 2005)			
	Coût des mesures déposées	Coût des mesures retenues	Montant subvention total	Montant subvention sur France	Coût des mesures déposées	Coût des mesures retenues	Montant subvention total	Montant subvention sur France
A	668.78	465.15	186	36	962.9	510.24	204	33
B	36.55	172.12			658.66	468.84		
A+ B	705.33	637.27			1'612	979.09		

Aujourd'hui, il est proposé au Comité syndical de l'ARC de délibérer sur la liste des mesures liées à la période 2019-2022 (mesures « A ») et à la période 2023-2026 (mesures « B ») du Projet d'agglomération ainsi que sur la Charte politique du Projet de territoire Grand Genève 2016-2030.

En matière de mobilité, pour le PA3 et la période 2019-2022, à ce jour, 42 mesures sont identifiées en A dont 14 françaises (soit 33%) :

- 2 trams transfrontaliers : St Genis tranche 1 (Douane-Porte de France) et Annemasse tranche 2 ;
- 5 pôles multimodaux : Thonon, Perrignier, Bons en Chablais, La Roche sur Foron, Reignier ;
- 3 projets d'aménagement en faveur des transports publics : BHNS Sciez-Veigy, Aménagements TP pour favoriser les lignes de bus de rabattement vers St Genis-Pouilly (connexion avec le tram), passage dénivelé Porte de France
- 4 projets de mobilité douce : passerelle à Annemasse, Annemasse-Ville-La Grand, rabattement modes doux autour de la gare de Bonneville, et de St Julien.

Tous les territoires de l'ARC, à l'exception du Pays Bellegardien, souhaitent présenter une demande de cofinancement au titre du PA3 pour la période 2019-2022.

	Montant des Mesures PA3	Répartition du volume financier	Nombre de mesures PA3	Répartition du nombre de mesures
FR	162.2 MCHF	26%	13	33%
VD	46.8 MCHF	8%	10	24%
GE	414.4 MCHF	66%	18	43%
Total	623.4MCHF	100%	42	100%

(41+1 F-Ge)

Pour rappel, lors du dépôt du PA2, parmi les 52 mesures (dont 15 françaises) demandant un cofinancement sur la période 2015-2018, 35 ont été retenues pour un cofinancement de la Confédération (204 MCHF) dont 3 françaises (Tram St Julien, BHNS Gex-Ferney, voie verte CEVA) soit 32M CHF (taux de subvention à 40%).

	Mesures déposées [nombre]	Coût total [MCHF]	Mesures retenues [nombre]	Coût total retenu [MCHF]	Mesures FR [nombre]	Montant cofinancement total [MCHF]	dont montant cofinancement FR [MCHF]
PA1	61	668.78	27	466.75	6 (22%)	186	36 (19%)
PA2	54	962.9	35	624.45	3 (8%)	204	33 (16%)
PA3	42	623.4	-	-	-	-	-

Les mesures du PA3 sous maîtrise d'ouvrage française (début des travaux entre 2019 et 2022) s'inscrivent dans un souci de :

- **pragmatisme** avec une sélection de projets dont le degré de maturité sera atteint en 2019 : 14 mesures françaises pour un montant de 162.2 MCHF soit un montant sollicité de cofinancement de 64 M€
- **cohérence** avec un accent mis sur les transports publics transfrontaliers sur les axes principaux de déplacements. La sélection des projets correspond à l'effet réseau du Léman Express (structuration des gares, réalisations des trams et BHNS transfrontaliers, voies vertes en rabattement vers les gares)
- **continuité** : sur les 14 mesures présentées, 12 étaient déjà inscrites dans le PA2, ce qui confirme la nécessité de traduire concrètement des planifications connues depuis de nombreuses années.
- **équilibre territorial** : le Chablais présente 4 mesures, la vallée de l'Arve 3 mesures, Annemasse Agglo 3 mesures, la CC du Genevois une mesure et le Pays de Gex 3 mesures. Le Pays Bellegardien ne présente pas de mesure en liste A mais envisage de déposer des projets liés à la gare de Bellegarde et au réseau de mobilité douce à un horizon ultérieur.

Concernant les mesures « A », « Ae », « B », « Be » et « C », les collectivités membres de l'ARC (ECPI et Ville de Thonon-les-Bains) ont été amenées à délibérer afin d'approuver la liste des mesures concernant leur territoire.

Pour les mesures dont elles sont maîtres d'ouvrage, elles se sont engagées à réaliser* les mesures « A » et « Ae » à l'horizon de réalisation prévu, soit à partir du 1er janvier 2019 et avant la fin 2022, sous réserve d'obtention des cofinancements escomptés par ailleurs (dont le fonds d'infrastructure pour les mesures A) et de la validation par les différentes instances compétentes des éléments d'étude (AVP, etc.) et de planification financière nécessaires à la réalisation de chacune des opérations.

Pour les mesures « B », il s'agit de s'engager à assurer toutes les procédures d'études et de planification utiles à leur mise en œuvre selon le calendrier prévisionnel de réalisation.

** Selon l'accord sur les prestations, par « engager et réaliser, il faut comprendre : déclencher et faire avancer la planification d'une mesure, soumettre pour décision les objets nécessaires à la réalisation de cette mesure aux organismes compétents (décisions en matière de planification et/ou financière), et dans les cas où ces derniers auront pris les décisions, réaliser la mesure ».*

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur Antoine VIELLIARD ayant voté contre, le Comité Syndical,

- **APPROUVE** la Charte d'engagement du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030 – Projet d'agglomération n°3 ;
- **APPROUVE**, sur la base des délibérations de ses membres, la liste des mesures « A », « Ae », « B », « Be » et « C » proposées par les collectivités membres de l'ARC dans le cadre de la candidature du Grand Genève à l'appel à projets de la Confédération suisse au titre du Projet d'agglomération de 3^{ème} génération (PA3). Cette liste est annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de l'ARC et les délégués de l'ARC au GLCT Grand Genève à valider le Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030 lors de la prochaine Assemblée du GLCT Grand Genève ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de l'ARC à signer la Charte d'engagement du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030 – Projet d'agglomération n°3 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de l'ARC à présenter tous les documents et annexes nécessaires au dossier de candidature auprès de la Confédération suisse au titre du Projet d'agglomération de 3^{ème} génération.

Monsieur le Président explique que les demandes d'amendements souhaitées par le Bureau du 14 octobre ont bien été transmises au GLCT et ont été acceptées sous réserve de quelques reformulations ou précisions. Le nouveau texte se veut donc plus engageant d'un point de vue politique. Il souligne et remercie l'importante contribution de Monsieur Pierre-Jean CRASTES qui a proposé de nombreuses modifications du document. Bien que le PA3 ne soit pas à la hauteur des ambitions des élus français, il reste toutefois un moyen d'obtenir des fonds de la Confédération bernoise pour les opérations structurantes portées par les collectivités françaises.

Monsieur Frédéric BESSAT précise que plusieurs EPCI membres de l'ARC ont déjà approuvé au sein de leurs assemblées respectives le Projet de Territoire. En outre, à l'image du Comité syndical de l'ARC de ce jeudi 17 novembre, le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes se prononcera également dans la même soirée sur l'adoption du PA3. L'Assemblée du GLCT se prononcera quant à elle, le 24 novembre prochain. Le Directeur rappelle que le Projet d'agglomération est accompagné d'un programme de travail visant à planifier sa mise en œuvre concrète.

Monsieur Christian DUPESSEY souligne la nécessité de signer ce troisième Projet d'agglomération qui a été élaboré dans la continuité des deux premiers projets. Toutefois, cette signature ne signifie pas l'arrêt des discussions et négociations avec les partenaires suisses. Bien au contraire, elle constitue un cadre pour travailler

conjointement sur un certain nombre de problématiques telle que la prise en charge des déficits d'exploitation des transports en commun frontaliers. Sur ce sujet, Monsieur François MEYLAN indique que la principale difficulté provient d'une absence d'uniformité des tarifs pratiqués entre les deux pays et les collectivités de l'ARC.

Monsieur Antoine VIELLIARD est quant à lui, défavorable à la signature du PA3. Il regrette en effet que ce projet ne constitue qu'un moyen d'obtenir des fonds de la Confédération Bernoise. Cette enveloppe financière ne réglera pas les problèmes liés à l'aménagement du territoire (notamment le manque de logements à Genève) et à la mobilité. Il estime que les collectivités françaises ne sont pas dépendantes des crédits Bernois si elles travaillent sur le recensement des faux résidents.

Monsieur Christian AEBISCHER soutient la vision de Monsieur Christian DUPESSEY. Les membres de l'ARC ne peuvent pas se priver de ces financements surtout avec les nombreux projets d'infrastructures prévus sur l'ensemble du territoire.

Le Président de l'ARC informe l'Assemblée qu'il a participé à la séance de l'IPC qui s'est tenue un peu plus tôt dans l'après-midi. Lors de cette séance l'Observatoire Statistiques Transfrontalier a présenté les résultats des dernières études qu'il a menées. Les données viennent corroborer les perspectives démographiques mises en avant dans le projet d'agglomération 3 avec la confirmation d'un étalement urbain d'ici 2040 en deuxième couronne (notamment l'agglomération annécienne), faute de logements accessibles et suffisants au sein du Grand Genève. Ce constat confirme l'extension de Genève sur sa périphérie : il conviendra de marteler cet état de fait avancé officiellement par les services du canton de Genève pour l'inciter à s'impliquer plus avant dans les projets situés sur le Genevois français.

V. POLE METROPOLITAIN : ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CREATION DU POLE METROPOLITAIN ET CALENDRIER 2017

Monsieur le Président rappelle que le projet de création du Pôle métropolitain est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de la Haute-Savoie qui se réunira le 16 décembre prochain. Il n'a pas encore eu connaissance de la date de la prochaine séance de la CDCI de l'Ain.

VI. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE

POINT N°1 - PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION : CANDIDATURE DE L'ARC POUR L'ELABORATION D'UN PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL POUR LE GENEVOIS FRANÇAIS ; CALENDRIER DE DEPOT

Contexte

L'agriculture est une activité stratégique sur les territoires puisque sa mission première est de nourrir les hommes. Elle maintient une économie et de l'emploi non délocalisables, ancrés durablement dans les territoires et contribue au développement d'autres secteurs économiques, fortement ancrés dans les territoires tels que l'artisanat, le transport, les industries agroalimentaires, le tourisme... Les emplois ainsi induits forment un socle de l'économie des territoires.

L'agriculture joue également un rôle prépondérant dans la gestion de l'espace et la préservation des ressources naturelles mais elle est aujourd'hui fragilisée notamment par la consommation de foncier agricole. En 10 ans, l'agriculture a perdu 7000 hectares dans l'Ain et 9 000 en Haute-Savoie. Un décalage entre la réalité agricole et la perception de l'agriculture par la société est constaté, ainsi qu'une diminution des actifs agricoles.

L'agriculture doit faire face à une accumulation de difficultés telles que la baisse des prix sur les marchés mondiaux, la volatilité des cours, les conditions climatiques particulières, l'inflation réglementaire et normative impactant fortement la productivité et la compétitivité, ou bien encore la baisse des aides PAC.

Dans les prochaines années, les défis pour l'agriculture sur le plan économique seront de veiller à préserver, sur tout le territoire et dans un cadre transfrontalier très spécifique, un tissu d'entreprises économiquement viables, à haute performance économique, technique et environnementale, avec des projets solides permettant une vision à long terme. Sur le plan humain, il serait nécessaire de renforcer l'attractivité du métier, en maintenant un nombre d'actifs suffisant qui soient maîtres de leurs outils de travail, qui puissent vivre de leur métier tout en contribuant à l'aspiration de qualité de vie des nouvelles générations.

Le 13 octobre 2014, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt permet la mise en œuvre concrète de l'agro-écologie est promulguée dans l'objectif d'une performance à la fois économique, environnementale et sociale de nos exploitations agricoles. Cette loi prédispose l'élaboration de projets alimentaires territoriaux. Le 14 janvier 2016, une proposition de loi complète cette loi en visant à favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation.

Enjeux pour le territoire

A l'échelle du Grand Genève, une étude spécifique a été commandée en juin 2008, pour analyser plus en détail l'agriculture de la région et ses perspectives, et pour intégrer ses préoccupations particulières dans le cadre du

Projet d'agglomération franco valdo genevois (PA). Un premier rapport (cahier 13-1) a présenté les éléments qui constituent le socle de base consensuel pour l'intégration de la problématique agricole dans l'élaboration du Projet d'agglomération. En juin 2010, un projet agricole d'agglomération a été validé par le Comité de pilotage du Projet d'agglomération et présente les pistes identifiées avec la profession pour permettre de répondre aux objectifs signés dans la charte de décembre 2007 (Fiches 110 et 111). La première action visait la distribution des produits locaux et le développement des circuits courts. A titre d'exemple, la mise en place de l'application « Chez mon fermier » a ainsi permis de fédérer et de valoriser 550 exploitations franco-valdo-genevoise.

Dans le cadre du Projet d'agglomération de 3^{ème} génération en cours de finalisation, des actions agricoles déjà présentes dans le PA 2 sont confortées telles que l'ancrage et la valorisation des espaces agricoles dans les stratégies d'aménagement du territoire, le renforcement des filières agricoles pour « produire local » et « manger local » ou encore l'affirmation et le développement de la multifonctionnalité de l'agriculture. Le PA 3 permet également de proposer de nouvelles pistes d'actions telles qu'une « communication positive », l'étude de nouveaux modes de transmission des exploitations agricoles, le développement de l'emploi partagé, l'analyse des scénarios d'évolution climatique et les conséquences sur l'agriculture ou bien encore l'approvisionnement et la consommation de produits locaux.

Le volet agricole du Projet d'agglomération est une opportunité pour faciliter la distribution des produits locaux et le développement des circuits courts au travers d'une série d'actions. A l'échelle de l'agglomération, une identité agricole est à construire autour d'échanges et d'une communication commune. Il existe une réelle volonté de la profession agricole de partager et de se rencontrer, pour construire une base pour des collaborations futures. Un élément essentiel, concerne le passage de la frontière qui représente une difficulté commune aux exploitants hauts-savoyards hors zone franche et aux producteurs genevois.

Au sein du Grand Genève, avec plus de 50 000 ha d'espaces agricoles, le Genevois français est marqué par une activité agricole dynamique. Accompagné par la Région Rhône-Alpes, le Genevois français a élaboré son Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) comme l'un des volets de ses politiques territoriales (agricole et forestier) au sein du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes, signé le 12 septembre 2013 en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Toutes les problématiques associées au monde rural sont traitées : l'agriculture, la forêt, le cadre de vie, la gestion de l'espace, les commerces et les services... quatre objectifs furent définis :

- diversifier l'agriculture vers la commercialisation des produits sur un marché localisé et des activités de service répondant aux besoins du territoire ;
- accompagner à la transmission des entreprises agricoles et l'accueil d'actifs en milieu rural ;
- mener des opérations de gestion concertée des espaces, des ressources naturelles et patrimoniales ;
- rechercher des synergies entre acteurs/secteurs d'activités en matière de gestion des ressources humaines.

A l'échelle du Genevois français, l'agriculture doit être affirmée comme activité économique stratégique et transversale, jouant un rôle essentiel sur l'entretien de l'espace et la qualité des paysages, en préservant du mieux possible le foncier agricole, tout en associant les agriculteurs aux initiatives locales et aux projets de territoires.

Un dépôt de candidature de l'ARC à l'appel à projets du PNA : élaboration d'un programme alimentaire territorial pour le Genevois français

Introduits par la Loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt du 13 octobre 2014, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) visent à « rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation ».

Elaborés de manière concertée et à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire, un PAT est entendu comme un projet global visant à renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations pour une articulation renforcée entre « bien produire » et « bien manger » (agro-écologie, circuits courts, éducation à l'alimentation, etc.).

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a procédé au lancement d'un appel à projets du Programme National pour l'Alimentation (PNA) le 1^{er} octobre 2016. L'éligibilité à l'appel à projets du PNA suppose de s'inscrire dans une opération fédératrice, démultipliable, exemplaire, en cohérence avec les 4 priorités de la politique publique de l'alimentation :

- la justice sociale ;
- l'éducation alimentaire de la jeunesse ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- l'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine alimentaire.

L'ARC souhaite candidater à cet appel à projets national afin de définir un Programme alimentaire Territorial (PAT) du Genevois français « nos produits dans nos assiettes ». Le PAT comprend une stratégie alimentaire durable et

un plan d'actions. Un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau du bassin de vie et de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective, sera réalisé. Il s'appuiera sur les différents diagnostics menés par chacun des EPCI membres.

L'étude devra donc permettre la réalisation d'une cartographie des acteurs du territoire, pour aboutir à la réalisation d'un plan d'action pour le territoire, associé à la recherche de financement pour la suite opérationnelle des actions identifiées.

La démarche s'appuiera sur les premières actions identifiées sur le territoire telles que définies dans les plans agricoles ou autres démarches des collectivités membres, et visera à leur émergence et à leur mise en réseau.

Développer un projet alimentaire territorial, c'est aussi répondre à une demande sociale clairement exprimée par la population d'une plus grande maîtrise de son alimentation (accessibilité pour tous à des produits alimentaires locaux, frais, sains et de saison) et d'une plus grande transparence dans les processus de culture et de transformation des produits alimentaires de la fourche à la fourchette.

Financements et calendrier

Une contribution financière est sollicitée via le dépôt d'une candidature à l'appel à projets national pour le Programme National pour l'Alimentation du DGAL/DRAAF/ADEME.

Le budget de la démarche est estimé à 100 000 € TTC sur une période de 18 mois (2017-2018), avec une demande de co-financement de 70 000€, soit 70% du montant des dépenses.

Le calendrier du projet identifie un dépôt du dossier de candidature au 30 novembre 2016. Le comité de sélection national aura lieu en janvier 2017 et l'annonce des résultats finaux sera prononcée lors du Salon International de l'Agriculture (25 février au 5 mars 2017). La démarche pourrait alors être lancée courant du 1^{er} semestre 2017.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	RECETTES
<i>Elaboration du Programme Alimentaire du Genevois français « nos produits dans nos assiettes ».....100 000 €</i>	<i>Autofinancement (30 %)30 000 €</i> <i>Subvention DGAL/ADEME (70 %)70 000 €</i>
TOTAL 100 000 € TTC	TOTAL 100 000 € TTC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le dépôt d'une candidature à l'appel à projets national pour l'alimentation du Programme National pour l'Alimentation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de l'ARC Syndicat mixte à solliciter, auprès des autorités, une participation financière de 70 000 €, correspondant à un taux de 70 % du montant de dépenses subventionnables ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de l'ARC Syndicat mixte à signer l'ensemble des documents relatifs à la finalisation du dossier de candidature

Le Comité Syndical ne formule pas de remarque particulière et se repose sur l'avis pris par les membres du Bureau lors de sa dernière séance.

VII. MOBILITE

POINT N°1 – SCHEMA METROPOLITAIN DE MOBILITE : ETAT D'AVANCEMENT DE LA PHASE N°1 – DIAGNOSTIC

Monsieur Ludovic ANTOINE rappelle que la phase de diagnostic du schéma métropolitain de mobilité (adoption prévue en décembre 2017) a été engagée au mois de juin 2016. La première partie du diagnostic des déplacements et de l'organisation des transports a conduit l'ARC et son prestataire MENSIA à rencontrer l'ensemble des EPCI du territoire et les partenaires clés de l'organisation des mobilités. Le Cabinet MENSIA présente aux élus les résultats de ce diagnostic.

Tout d'abord, le diagnostic de l'existant a confirmé que l'ARC constitue un périmètre pertinent pour appréhender les enjeux de mobilités et pour favoriser la coordination des offres de transport existante. Le territoire est toutefois marqué par de fortes spécificités notamment liées à l'influence de Genève.

Parmi les particularités du Genevois français, on retrouve avant tout la forte importance du phénomène transfrontalier qui touche l'ensemble des communes du territoire constitué de deux couronnes autour de Genève.

Dans la première, on recense plus de 50% des actifs travaillant en Suisse. Dans la seconde couronne entre 5% et 40% des actifs travaillent en Suisse.

Par ailleurs, l'agglomération est caractérisée par un fonctionnement métropolitain complexifié par la présence d'une frontière, une topographie contraignante et des relations intenses avec les territoires français voisins (Thonon, Cluses) qui doivent être prises en compte.

Contrairement à l'avis général des acteurs du territoire, le diagnostic a permis de constater que les déplacements de proximité sont fortement majoritaires. En effet, sur l'ensemble des déplacements effectués par les habitants de l'ARC, les déplacements effectués au sein de son EPCI représentent 67% de l'ensemble des déplacements et les déplacements effectués au sein de l'ARC, 76% de l'ensemble des déplacements. De manière synthétique, ces déplacements s'organisent principalement autour d'Annemasse, entre la Vallée de l'Arve et le Chablais mais aussi autour des axes Gex-Bellegarde, le Genevois-Annemasse ou encore Annemasse et le Bas Chablais.

Après une étude menée auprès des EPCI membres de l'ARC, le Cabinet MENSIA a constaté la présence d'une multitude d'acteurs compétents en matière de mobilité et donc une multitude d'offres de transports en commun avec une tarification hétérogène. En parallèle, le diagnostic a mis en exergue l'usage prédominant des transports individuels motorisés (67%) allant de pair avec une offre de transport collectif restreinte par rapport à des territoires comparables. Or, la forte croissance démographique attendue va continuer à mettre sous tension le territoire puisque selon les scénarii retenus dans le Projet d'agglomération 3, plus de 106 000 déplacements quotidiens supplémentaires sont attendus à horizon 2020.

Ainsi, l'enjeu est donc d'anticiper l'évolution démographique mais aussi d'apporter des solutions à court terme pour la population afin de faciliter les déplacements de celle-ci. Il s'agit donc désormais de travailler sur l'élaboration d'un plan d'actions activant différentes leviers. L'objectif sera de :

- o faire advenir des infrastructures de transport et accompagner leur mise en service ;*
- o développer (ou faire développer) des services de transport collectif ;*
- o favoriser le développement de l'intermodalité ;*
- o engager une politique de stationnement inscrite dans une politique de mobilité durable ;*
- o favoriser le développement des modes actifs ;*
- o développer de nouveaux services de mobilités et encourager la modification des comportements*

Le Président remercie le cabinet MENSIA du travail réalisé. Il rappelle à l'Assemblée que ces éléments seront présentés lors des rencontres de la mobilité prévue le 13 décembre prochain et invite les élus à participer à cette manifestation. Dans le prolongement de ce diagnostic, la seconde étape qui débutera dès janvier 2017, portera donc sur l'élaboration d'un plan d'actions mettant en perspective l'existant au regard des dynamiques de croissance démographique et de développement des déplacements.

Monsieur Antoine VIELLIARD note le retard pris par le territoire dans l'organisation de la mobilité. Il fait référence à la comparaison faite avec d'autres agglomérations similaires à celle de l'ARC.

Monsieur Pierre Jean CRASTES insiste sur la nécessité de développer les liaisons des transports en commun entre les EPCI membres de l'ARC. Les enjeux de mobilité ne se résument pas uniquement au transfrontalier. Monsieur Christian DUPESSEY ajoute que les problématiques transfrontalières s'expliquent en partie par la carence de transports en communs au sein de notre territoire ainsi que par l'absence d'une véritable organisation administrative de la mobilité.

La présentation diffusée par le Cabinet lors de cette séance est annexée au présent compte rendu.

POINT N°2 – FERMETURE DES PETITES DOUANES : POINT D'INFORMATION

Monsieur Pierre Jean CRASTES rappelle que Monsieur Luc BARTHASSAT, avait annoncé sa volonté de procéder à des tests de régulation du trafic de des petites douanes via l'extension des horaires de fermeture actuels dans quatre hameaux frontaliers (Certoux, Chancy, Soral 2 et Sezegnin).

En réponse à cette annonce, le Président de l'ARC a organisé une Conférence de Presse, le 23 septembre dernier en présence notamment de Madame Virginie DUBY-MULLER, Député et Vice-présidente du Conseil départemental de la Haute-Savoie, de Madame Stéphanie PERNOD-BEAUDON, Député et Vice-présidente de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Vice-Président de l'ARC et Président de la Communauté de communes du Genevois et des maires des différentes communes du Genevois français concernés. Plusieurs élus de l'ARC étaient également présents.

La position unanime de l'Etat, des parlementaires, de la Région, des Départements et des élus de l'ARC a surpris nos partenaires genevois et a été très remarquée en Assemblée du GLCT. Cette unité a permis de convenir de la création d'un groupe de travail franco-genevois chargé de réfléchir aux mesures alternatives à mettre en œuvre pour répondre aux problématiques des communes qui subissent le flux des véhicules pendulaires.

Une première séance de travail a donc eu lieu le 18 octobre à Genève avec les partenaires suisses (Monsieur Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat du canton de Genève chargé de la Mobilité, et des maires des communes concernées) en présence de Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, Sous-Préfète de Saint-Julien en Genevois, Madame Virginie DUBY-MULLER, Député et Vice-présidente du Conseil départemental de la Haute-Savoie, Monsieur Antoine VIELLIARD, Maire et Vice-Président de la Communauté de communes du Genevois et Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Vice-Président de l'ARC et Président de la Communauté de communes du Genevois et des partenaires suisses.

Les discussions ont abouti à la suspension du projet de test de fermeture des petites douanes, dans l'attente des résultats du groupe de travail à présenter lors de la séance du 31 janvier 2017.

Monsieur Pierre Jean CRASTES explique en effet qu'il existe de nombreuses mesures concrètes constituant une alternative à ce projet de fermeture. Les partenaires français et suisses réfléchissent donc à la mise en œuvre de ces solutions, à savoir :

- l'amélioration des lignes transfrontalières existantes,
- la fluidification de la douane de Bardonnex par une voie réservée covoiturage,
- des actions de sensibilisation en matière de covoiturage,
- des mesures de régulation / aménagements routes

Une réflexion est également menée sur le fonctionnement dynamique du diffuseur de Viry, des parkings P+R, ainsi que sur l'aménagement de pistes cyclables et sur des mesures de régulation du trafic. Chacune de ces mesures doivent faire l'objet d'un suivi précisant le pilote, l'action à réaliser, l'échéancier, les objectifs poursuivis et les résultats attendus. Pour assurer la continuité de ces réflexions, les groupes de travail par action se réuniront au moins une fois avant la prochaine séance transfrontalière de janvier, de manière à ce que les résultats puissent être valorisés à cette occasion.

VIII. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

POINT N°1 – PROJET GEOFAB : POINT D'INFORMATION

Monsieur Frédéric BESSAT rappelle que l'ARC s'est engagé, aux côtés de l'Institut Géographique National (IGN), de l'Université de Genève et du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du Canton de Genève, dans le cadre d'un dossier INTERREG France-Suisse, dans la création d'une plateforme transfrontalière visant à valoriser les données géographiques du Grand Genève.

Il précise que le projet "Géofab du Grand Genève" (G3) a été approuvé lors du Comité de programmation Interreg V du 3 novembre 2016 pour un montant total de dépenses de 825 283,24€ dont 246 227,35€ pour la partie française. Le FEDER est mobilisé par la partie française à hauteur de 147 736,41 €. La première réunion technique de mise en œuvre de l'opération a eu lieu ce lundi 07 novembre 2016 à l'Unimail avec l'ensemble des institutions publiques et partenaires du projet.

Le Comité Syndical n'émet pas de remarque particulière. L'Assemblée sera tenue informée des évolutions de ce dossier.

IX. COMMUNICATION ET IDENTITE DU TERRITOIRE

POINT N°1 – EVENEMENT GRAND GENEVE LIE A LA MISE EN SERVICE DU LEMAN EXPRESS

Madame Gisèle MEYNET rappelle que l'ARC a été sollicité pour monter un partenariat avec l'Association des communes genevoises (ACG) afin d'organiser un événement grand public autour de la mise en service du Léman Express fin 2019. Il s'agit d'un projet de grande envergure puisque l'objectif est de créer un événement fédérateur qui résonnerait dans toutes les gares concernées (14 sont françaises et 15 suisses). Des réunions ont été tenues avec les représentants de la commission Culture de l'ACG et Monsieur Sami Kanaan, conseiller administratif de la Ville de Genève. Le Comité Syndical confirme son intérêt pour l'organisation de cet événement et souhaite que Monsieur Gabriel DOUBLET poursuive ces échanges. Un nouvel état d'avancement sera présenté lors de la séance du 8 décembre prochain.

X. DESIGNATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SEANCE

L'article L 5211-11 du Code général des collectivités territoriales précise que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale se réunit dans son siège ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Le siège de l'ARC Syndicat mixte ne dispose pas de salle de réunion suffisamment grande pour pouvoir accueillir son comité syndical (42 membres), le Président propose au Comité Syndical de tenir sa prochaine réunion hors du siège administratif de l'ARC Syndicat Mixte au siège de la Communauté de communes du Genevois, à Archamps.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la tenue de la prochaine réunion du Comité syndical qui se tiendra le 8 décembre 2016 hors du siège administratif de l'ARC Syndicat mixte au siège de la Communauté de communes du Genevois, à Archamps.

XI.DIVERS

La séance est levée à 22h00